



Paris, le 27 octobre 2020

**Discussion Générale du Projet de Loi relatif aux  
conditions de mise sur le marché de certains produits  
phytopharmaceutiques en cas de danger sanitaire pour  
les betteraves sucrières – 27 octobre 2020**

**BRUNO BELIN**

---

SENATEUR DE LA VIENNE

---

*SECRETAIRE  
DE LA COMMISSION  
DE L'AMENAGEMENT  
DU TERRITOIRE ET  
DU DEVELOPPEMENT  
DURABLE*

---

*MEMBRE DE LA  
DELEGATION AUX  
DROITS DES FEMMES  
ET A L'EGALITE  
DES CHANCES ENTRE  
LES HOMMES  
ET LES FEMMES*

---

CONSEILLER DEPARTEMENTAL

---

*CONSEILLER MUNICIPAL  
DE MONTS-SUR-GUESNES*

**M. Bruno Belin, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.**

La commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, saisie au fond en 2016, pour avis cette année, n'a pas varié sur la toxicité des néonicotinoïdes. Il n'est pas question de remettre en cause l'interdiction des néonicotinoïdes, programmée selon un calendrier précis, et ce texte encadre leur utilisation : c'est une bonne chose pour la cause apicole.

Nous avons aussi entendu la cause agricole, filière fragile comme nous l'ont rappelé plusieurs de nos collègues, MM. Cuypers et Duplomb notamment.

La recherche est indispensable. Vous annoncez 7 millions d'euros supplémentaires pour la betterave sucrière ; c'est une bonne chose même s'il aurait fallu anticiper davantage.

Il faudrait qu'une partie de la taxe sur les pesticides vienne aider les producteurs les plus vertueux.

Nous nous interrogeons sur l'appréciation que portera le Conseil constitutionnel sur l'angle très fermé du projet de loi. Le texte ne revient pas sur la toxicité des néonicotinoïdes qui est un fait scientifiquement acquis, mais prend en compte les réalités agricoles. Oui, les agriculteurs sont les premiers à prendre soin de la terre. Il n'y a pas d'aménagement du territoire sans ruralité, donc sans agriculture.

J'insiste sur la recherche : nous sommes le pays d'Emmanuelle Charpentier et de Camille Guérin ! Elle doit être au centre du plan de relance, au service du développement durable, de l'agriculture et de la France.